



FORME

organisme de formation & CFA
sport animation secourisme

BPJEPS AF

Activités de la Forme

DOSSIER D'INFORMATIONS



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de former et accompagner le stagiaire dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

Elle va également permettre aux stagiaires de développer des compétences pour :

- Concevoir un projet pédagogique et de promotion de sa structure.
- Participer au fonctionnement de la structure.
- Prendre en charge une personne ou un groupe.
- Animer en toute sécurité dans le domaine des activités de la forme.
- Assurer la sécurité d'un lieu de pratique et celle des pratiquants dont il a la charge.
- Favoriser l'accès à un emploi dès la sortie de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Unités capitalisables à valider au cours de la formation:

- UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3: Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités de la forme (AF)
- UC4: Mobiliser les techniques des AF pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans l'option choisie (cours collectifs ou haltérophilie/musculation).

DUREE DE LA FORMATION

Nombre d'heures totales pour 2 OPTIONS

- 1302 (dont 742 en organisme de formation)

Nombre d'heures totales pour 1 OPTION

- 1102 (dont 602 en organisme de formation)

ORGANISATION DE LA FORMATION

Un stage sera réalisé sous le tutorat de professionnels du domaine de l'encadrement sportif d'un niveau au moins équivalent au BPJEPS ou qualification à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle ou bénévole d'encadrement d'une durée minimale de 2ans.

ATTENTION : La structure d'alternance doit respecter les attentes de la formation dans les différents domaines d'action (possibilité d'avoir une ou deux structures).

LES OPTIONS POSSIBLES

Cette formation vous laisse le choix d'apprendre sur le domaine qui vous semble être le plus intéressant à votre projet professionnel.

Il vous est possible de choisir une unique option, ou de prendre les deux. En fonction de ce choix, le nombre d'heures de formation et son coût sont variables.

Les options disponibles :

- Cours Collectifs : Le stagiaire est amené à gérer un groupe, animer des activités de cours collectifs, des activités cardio-vasculaires, des activités de renforcements et d'étirements musculaires.
- Haltérophilie-Musculation : Encadrer et conduire des actions d'animation en haltérophilie et musculation jusqu'au premier niveau de compétition, des activités de la musculation, de cardio-training, des activités de récupération.

METHODES MOBILISEES

Les méthodes pédagogiques dites «actives» sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage.

Mais d'autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des recherches d'informations, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des cours pratiques, des études de cas, des cours magistraux, ou encore des mises en situation.

MODALITES D'EVALUATIONS

- Les UC1 et UC2 - « un projet d'animation » sont évaluées par l'organisme de formation.
- L'UC3 - « conduire une séance intégrée dans un cycle d'apprentissage dans le domaine des Activités de la Forme » qui est évaluée par une commission d'évaluation de 2 personnes composée du tuteur et d'un professionnel.
- L'UC4 - « conduire une séance d'apprentissage en mobilisant les techniques du domaine des Activités de la Forme » qui est évaluée par une commission composée de 2 membres de l'organisme de formation, ainsi qu'une démonstration technique dans l'option choisie.

ACCES A LA FORMATION

Le nombre de places dans la formation est de 22 stagiaires maximum.
Il est nécessaire d'être âgé de 17 ans au moins à la date des épreuves de sélection.

Prérequis-Fournir:

- Le PSC1 ou équivalent et son éventuelle attestation de formation continue.
- Le certificat médicalde non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives dont l'haltérophilie.
- Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

HONORABILITE

Objectif : sécuriser toute mise en situation auprès de mineurs sans demander de casier à la place de l'intéressé, en s'appuyant sur les contrôles légaux en vigueur.

1. Identifier le cadre d'accueil de la structure d'alternance

- ACM (accueil collectif de mineurs : périscolaire, centres de loisirs, séjours...)
- Autre structure sans accueil de mineurs (ou interventions sans contact mineurs) → pas de contrôle "honorabilité" spécifique, mais charte éthique interne.

2. Ce que doit faire la structure d'alternance

Si c'est un ACM

- Déclarer le stagiaire/apprenti dans TAM avant toute prise de poste (au même titre que l'équipe d'animation). Cette déclaration transmet les infos au SDJES Oise ou du département concerné, qui réalise le contrôle d'honorabilité (consultations B2 et fichiers dédié).
- Fournir à FORME une preuve de déclaration TAM (capture/attestation comportant identité, fonction, période).

3. Dans le cadre d'une structure du type MECS/EAJE

Obligation légale de vérification = côté structure d'alternance avec demande d'une attestation d'honorabilité.

Forme demande systématiquement une copie de l'attestation d'honorabilité mais la responsabilité de contrôle reste à la structure d'accueil.
Lien : (honorabilite.social.gouv.fr)

4. La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge. La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

SELECTIONS

Les Tests d'Exigences Préalables (TEP) :

- Il est obligatoire de les valider afin d'être éligible à la formation.
- L'objectif est de s'assurer des compétences du candidat, et ainsi garantir à ce dernier son admissibilité à une place au sein de la formation.
- Le (la) candidat(e) est soumis(e) aux tests techniques suivant liés à sa pratique personnelle :

o OPTION COURS COLLECTIFS :

Test navette Luc Léger, palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

Un suivi de cours collectifs comprenant de multiples exercices:

N° du bloc	Bloc final (avec changements de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientation	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en minutes)
Échauffement	Échauffement à la convenance de l'intervenant : activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe de motivation.	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchainement de LIA + ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation...	Changement de pieds	Approche ou orientation	Coordination	Durée par bloc	10 minutes
1 ^{er} bloc	1basic +1mambo cha cha 1chassé sur le step +1mambo 3 genoux L step (en bout) 1basic à cheval +1basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo Cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout En début en bout puis retour en face	Bras simples sur les 3 genoux L Step	9 minutes	-
2 ^{ème} bloc	1basic +1traversée +3 genoux ciseaux 1traversée +2 dégagés sur le step +1V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le V step	9 minutes	-
Retour au calme	-	-	-	-	-	2 minutes	-

N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectifs et séquences	Placement de base et mouvements	Précision rythmique	Durée (w/repos)	Durée	Cumul durée (en minutes)	Critères de réussite
(1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois.	Flexion des hanches genoux, chevilles puis retour en position de départ.	Rythmique à la convenance de l'intervenant.	5 blocs de travail / 1 bloc de récupération par séquence.	1min 30 x 3 séquences soit 4 minutes 30.	4 minutes 30	- Respecte le rythme. - Respecte l'exécution du mouvement - Respecte la posture.
(2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries.	Flexion des coudes, alignement coudes-épaules. En planche pour les hommes et à genoux pour les femmes.	Rythmique à la convenance de l'intervenant.	3 blocs de travail / 1 bloc de récupération par séquence.	1min x 3 séquences soit 3 minutes.	7 minutes 30	

N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectifs et séquences	Placement de base et mouvements	Précision rythmique	Durée (w/repos)	Durée	Cumul durée (en minutes)	Critères de réussite
(3) Fentes à droite.		Séquence de fentes à répéter 3 séries.	Flexion des hanches, genoux, puis retour en position de départ.	Rythmique à la convenance de l'intervenant.	5 blocs de travail / 1 bloc de récupération par séquence.	1 min 30 x 3 séquences soit 4 minutes 30.	12 minutes	- Respecte le rythme. - Respecte l'exécution du mouvement - Respecte la posture.
(4) Gainages.		Séquence de fentes à répéter 3 séries.	Planche frontale.	Isométrie.	3 blocs de travail / 1 bloc de récupération par séquence.	1min x 3 séquences soit 3 minutes.	15 minutes	
(5) Fentes à gauche.		Séquence de fentes à répéter 3 séries.	Flexion des hanches, genoux, puis retour en position de départ.	Rythmique à la convenance de l'intervenant.	5 blocs de travail / 1 bloc de récupération par séquence.	1min 30 x 3 séquences soit 4 minutes 30.	19 minutes 30	

RETOUR AU CALME

(1) Flexion du buste.		Évaluation de la souplesse chaîne postérieure et maintien de la posture.	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste.	-	-	2 minutes	2 minutes	- Respect de la posture.
(2) Flexion du buste.		Évaluation de la souplesse adductrice et chaîne postérieure.	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste.	-	-	2 minutes	4 minutes	
(3) Chien tête en bas.		Évaluation posturale et souplesse.	Angle tronc/jambes à 90°, jambes et bras tendus, tête alignée aux mains au sol.	-	-	2 minutes	6 minutes	
(4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)		Évaluation posturale et souplesse.	Planche debout, position unipodale, alignement bras tête, tronc jambe.	-	-	2 minutes	8 minutes	
(5) Planche debout position unipodale (pied gauche au sol)		Évaluation posturale et souplesse.	Planche debout, position unipodale, alignement bras tête, tronc jambe.	-	-	2 minutes	10 minutes	

o OPTION HALTÉROPHILIE/MUSCULATION:

Test navette Luc Léger, palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.

Une épreuve de démonstration technique :

Exercice	Schéma	Femme		Homme		Critères de réussite
		Répétitions	Pourcentage	Répétitions	Pourcentage	
Squat		5 rép	75% du poids du corps	6 rép	110% du poids du corps	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter le nombre requis de mouvement Alignement tête-dos-fessiers Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive Hanches à auteur des genoux Tête droite et regard à l'horizontale Pieds à plat
Traction en pronation ou en supination au choix du candidat		1rép	-	6 rép	-	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter le nombre requis de mouvement Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement
Développé couché		4 rép	40% du poids du corps	6 rép	80% du poids du corps	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter le nombre requis de mouvement Barre en contact de la poitrine sans rebond Alignement tête-dos-cuisse Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules Les bras sans hypertensions doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement

Les tests de sélection : (si seulement le nombre de candidats est atteint)

Ils comprennent des épreuves écrites (QCM & QROC).

- Un entretien oral de motivation.
- Une éventuelle rédaction.

o OPTION COURS COLLECTIFS

- Épreuve technique type fitness

Cette épreuve permet de vérifier les capacités techniques et physiques des candidats. Elle se déroule sur la base de la participation à un cours de niveau intermédiaire en musique de 45 min avec différents thèmes de travail.

On retrouvera les parties suivantes : Échauffement, LIA, renforcement musculaire et étirements.

- Épreuve technique de création personnelle sur un support musical

Le candidat présente un enchaînement personnel qui peut s'inspirer des activités d'aérobic sportive, des chorégraphies de fitness, de la danse.

Déroulement : Le candidat disposera de 1,30 à 2 minutes pour sa présentation d'un enchaînement sur musique. Une sono avec lecteur CD, port USB et jack est mise à disposition.

Critères d'évaluation : L'enchaînement sans accessoire doit proposer 2 éléments de souplesse, 2 éléments de force, 2 éléments d'équilibre, 1 saut, et 2 différents.

Sont évalués : enchaînement complet, réalisation technique, rythme musical, déplacement, expression.

o OPTION HALTÉROPHILIE/MUSCULATION

- Épreuve technique : « L'arraché » ; « L'épaule-jeté »

Exercice	Schéma	Femme		Homme		Critères de réussite
		Répétitions	Pourcentage	Répétitions	Pourcentage	
L'arraché		2 rép	35% du poids du corps	2 rép	50% du poids du corps	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat saisit la barre en pronation, avec une prise plus large que les épaules. En conservant les courbures naturelles du dos, le candidat amène la barre au-dessus de la tête, bras tendus, en un seul mouvement. La position est stabilisée : debout, bras et jambes tendus. La barre revient au sol au début de chaque répétition. Les répétitions doivent s'enchaîner sans pause.
L'épaule-jeté		2 rép	45% du poids du corps	2 rép	60% du poids du corps	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat saisit la barre en pronation. En conservant les courbures naturelles du dos, il amène la barre aux épaules. Puis, le candidat amène la barre au-dessus de la tête, puis stabilise la position debout, bras et jambes tendus. La barre revient au sol au début de chaque répétition. Les répétitions doivent s'enchaîner sans pause.

Les tests de positionnement

- Les objectifs :

Proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements ou de renforcement de séquences de formation.

Si le candidat devait être allégé de séquences de formation, il devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

- Les modalités :

Après son inscription, le candidat recevra un dossier de positionnement dans lequel il sera invité à situer ses connaissances voire compétences à partir de son parcours professionnel et de ses expériences. L'ensemble des informations demandées dans le dossier servira de base pour les entretiens

VALIDATION DES UC EN POSITIONNEMENT

Epreuve 1- Connaissance du public (UC4) :

- QCM portant sur les connaissances en sciences humaines et sur la connaissance du public.

Epreuve 2- Conception et coordination de projet (UC1et2) :

- Un exposé + entretien (30 minutes maximum) :

Le candidat devra être en mesure de présenter au jury ses différentes expériences en conception et coordination de projet, et mettre en avant les compétences acquises. Le candidat pourra utiliser un support de présentation informatique.

Epreuve 3- Perfectionnement sportif (UC3) : exposé+entretien (30 minutes maximum) :

- Le candidat devra exposer au jury ses connaissances et compétences acquises en enseignement et en entraînement ou encore formations acquises lors de ses différentes expériences.

Le positionnement se terminera par un entretien individuel avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur les différentes épreuves et contractualiser le « parcours individuel de formation » du candidat.

La signature du document de synthèse du positionnement contractualisera le parcours de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation.

ACCESSIBILITE

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluations certificatives peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France.

Voir fiche procédure « demande d'aménagements des personnes en situation de handicap »

COUT DE LA FORMATION

Frais de dossier :

- Comportant les tests des exigences préalables à l'entrée en formation, les tests de sélection, le positionnement avec le suivi de formation: 80,00EUROS

Frais pédagogiques :

- Financement personnel :

1 OPTION: 9€/heure soit 5 418€00 l'année

2 OPTION: 9€/heure soit 6 678€00 l'année

- Possibilité de prise en charge du coût de la formation (se rapprocher de l'organisme)

DELAI D'ACCES

Un mois au moins avant la date des TEP, le candidat doit nous retourner son dossier renseigné.

POURSUITES D'ETUDES

Le diplôme BPJEPS ouvre donc des portes qu'elles soient sur le marché du travail ou sur la poursuite d'études.

Après un BPJEPS il existe des formations à suivre :

- Préparer le concours de la fonction publique hospitalière (pour devenir animateur).
- Préparer le concours de la fonction publique territoriale (devenir animateur territorial ou éducateur territorial des activités physiques et sportives)
- Préparer un DEJEPS

Après votre BPJEPS, vous pourrez donc continuer vos études ou vous lancer dans la vie active ! A vous de voir !

PROCEDURE HANDICAP

1. Procédures à suivre pour la mise en place d'aménagements de formation pour les personnes en situation de handicap

Étapes obligatoires :

1. Prise de contact initiale avec la DRAJES (Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) par le candidat.
2. Remise d'un dossier de demande d'aménagement par la DRAJES au candidat.
3. Rendez-vous avec un médecin agréé (référent handisport ou sport adapté) désigné par la DRAJES :
 - o Dr ELOCH (handicaps moteurs/sensoriels)
 - o Dr FORT (handicaps mentaux/psychiques)
4. Transmission de l'avis médical au candidat, puis retour à la DRAJES.
5. La DRAJES émet un avis d'aménagement, en lien avec les conseillers pédagogiques.
6. L'organisme de formation (OF) adapte la formation et la certification selon les préconisations.
7. Suivi de la mise en œuvre des aménagements par la DRAJES (via visites ponctuelles ou retours des référents handicap).

Points clés :

- Le candidat n'a pas besoin d'un dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour les aménagements pédagogiques, mais il est indispensable pour toute aide financière.
- Il n'y a pas de dispense possible des épreuves : elles doivent être aménagées, mais toutes doivent être passées.
- Une restriction d'exercice peut être émise par le recteur d'académie, sur avis médical, avec impact sur la carte professionnelle.
- Dossier MDPH obligatoire pour les aides financières.
- Les demandes doivent être anticipées au moins 1 à 1,5 mois à l'avance (pas moins de 15 jours avant les épreuves !).
- Les aides sont facilitables si l'organisme a signé la charte de progrès de l'AGEFIPH.

2. Institutions à mobiliser

Institution	Rôle principal
DRAJES <small>: Hauts-de-France</small>	Pilotage de la procédure, coordination médicale, validation des aménagements.
Médecins agréés	Évaluation médicale, préconisations d'adaptation.
MDPH	Fournit la reconnaissance de handicap (RQTH) pour les financements.
Organismes de formation (OEF)	Application des aménagements, suivi des candidats, retour à la DRAJES
AGEFIPH / FIPHFP	Financements pour aménagements, équipements ou accompagnements.
CPSF / CREPS / Cap emploi	Réseau ressources pour accompagnement, formation et insertion.
RNSPF / CVSH / Référents Handicap	Production de guides, MOOC, ressources pédagogiques.

3. Partie financière à mobiliser

Aides possibles :

- Aide AGEFIPH ou FIPHFP (secteur privé/public) : pour équipement, accompagnement, aménagement matériel.
- Aide employeur : si contrat d'alternance, via dispositifs spécifiques.
- Accompagnement MDPH : nécessaire pour toute demande de financement.
-

Conditions :

La reconnaissance de handicap (RQTH) est obligatoire pour demander les aides financières.

L'AGEFIPH priorise les organismes ayant signé une charte d'engagement sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

Il est conseillé de faire les demandes de financement en amont, au moins 1 à 1,5 mois avant le début de la formation ou de l'épreuve.

À retenir :

Délai minimum de 1 à 1,5 mois pour engager une demande d'aménagement.

Toute demande doit impérativement transiter par la DRAJES, et non directement par l'OF.

Un retour est demandé aux OF sur les dispositifs effectivement mis en place en formation (outils, accompagnements...).

Un réseau de partenaires et de ressources est mis à disposition (guides, vidéos, MOOC, padlets...).

Souhaites-tu que je te prépare une checklist opérationnelle ou un schéma de procédure visuel pour ce processus ?

1. Procédures à suivre pour la mise en place d'aménagements de formation pour les personnes en situation de handicap

Étapes clés :

Le candidat prend directement contact avec la DRAJES (et non l'organisme de formation).

La DRAJES envoie un dossier de demande d'aménagement à compléter.

Une consultation médicale est organisée avec un médecin référent désigné :

Dr ELOCH (handicaps moteurs et sensoriels)

Dr FORT (handicaps mentaux, psychiques)

Le médecin rend un avis médical avec propositions d'aménagement.

Le candidat transmet cet avis à la DRAJES (à Jérôme Briouat).

La DRAJES formule un avis officiel d'aménagement, en lien avec le conseiller pédagogique.

Le candidat remet ces documents à l'organisme de formation (OF).

L'OF applique les aménagements durant la formation et les épreuves certificatives.

La DRAJES assure un suivi ponctuel des aménagements mis en œuvre (visites, retours).

Remarques importantes :

La RQTH (Reconnaissance qualité travailleur handicapé) n'est pas obligatoire pour les aménagements pédagogiques, mais elle est nécessaire pour toute aide financière.

Il ne peut y avoir aucune dispense d'épreuve, uniquement des adaptations.

Une restriction d'exercice peut être ajoutée à la carte professionnelle, sur décision du recteur d'académie (avis médical requis)

2. Institutions à mobiliser

Structure	Rôle
DRAJES Hauts-de-France	Pilotage des procédures, avis sur les aménagements, coordination des acteurs.
Médecins agréés	Evaluation médicale et recommandations : Dr ELOCH (sensoriels/moteurs), Dr FORT (mentaux/psychiques).
MDPH	Fournit la RQTH indispensable pour mobiliser les financements.
Organismes de formation (OF)	Mise en œuvre des aménagements. Retour d'information à la DRAJES.
AGEFIPH / FIPHFP	Financement des aménagements pour les personnes en situation de handicap (selon statut public/privé).
Cap Emploi, France Travail, CREPS, CPSF	Soutien à l'insertion, à l'accompagnement, à la formation.
RNSPF / CVSH / Réseau des référents handicap	Guides, MOOC, outils pour la sensibilisation et l'aménagement.

Interlocuteurs DRAJES à solliciter

Référents à contacter :

Jérôme BRIOUAT : Référent sport et handicap, principal point de contact pour toutes les demandes.

✉ jerome.briouat@ac-lille.fr ☎ numéro communiqué lors des sessions (à insérer si besoin)

Éric BILLET (en soutien ou relais en cas d'absence de Jérôme) : Ancien référent, toujours joignable pour appui ou question urgente.

Important :

Le candidat doit impérativement passer par la DRAJES, et non par son organisme de formation pour initier une demande.

Les organismes ne doivent pas transmettre eux-mêmes le dossier d'aménagement : cela crée des doublons et complique la procédure.

En cas de besoin, les OF doivent accompagner le candidat dans sa prise de contact avec la DRAJES, surtout en cas de difficultés d'expression ou d'autonomie.

3. Partie financière à anticiper

Aides accessibles :

- AGEFIPH (secteur privé) et FIPHFP (secteur public) pour :
- Aménagements pédagogiques
- Aides à l'emploi
- Accompagnement individualisé
- MDPH : dossier nécessaire pour ouvrir les droits à ces financements.
- Réseau Cap emploi / France Travail : appui à la recherche de structure d'alternance adaptée.

CONTACT

SECRÉTARIAT : 09 51 73 75 55 secretariat.forme@gmail.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Jean-Baptiste LEFEUVRE 06 38 39 55 37 forme.jb.lefeuvre@gmail.com

ASSOCIATION FORME : Adresse postale : S4 Avenue de Flandre, 60190 Estrées-Saint-Denis
Site internet: <https://associationforme-bpjeps-oise.fr>